

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DRE/BELP n°2017- 123 du 1er juin 2017 instituant une commission de recensement des votes dans le département des Hauts-de-Seine pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 11 et 18 juin 2017.

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les articles L.175, R. 106 à 109 du code électoral ;

Vu le décret n°2017- 616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu l'arrêté préfectoral DRE/BELP n°2017-122 du 30 mai 2017 retardant l'heure de clôture du scrutin pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 11 et 18 juin 2017 dans les communes du département des Hauts-de-Seine ;

Vu l'ordonnance de M. le Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles,

Vu la désignation de M. le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : A l'occasion de l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 11 et 18 juin 2017, il est institué une commission de recensement des votes pour le département des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 2 : La commission est composée ainsi qu'il suit :

Pour le 11 juin 2017

Président : Madame Joëlle MATHO, vice-présidente au tribunal de grande instance de Nanterre ;

Membres : Madame Inès DA CAMARA, vice-présidente au tribunal de grande instance de Nanterre ;

Madame Emmanuelle LEGRAND, vice-présidente chargé des fonctions de juge au tribunal de grande instance de Nanterre ;

Madame Armelle TILLY, conseillère départementale des Hauts-de-Seine ;

Madame Muriel LARDY, directrice de la réglementation et de l'environnement à la préfecture des Hauts-de-Seine.

Pour le 18 juin 2017

Président : Madame Valérie CHAMP, vice-présidente au tribunal de grande instance de Nanterre ;

Membres : Monsieur Vincent ALDEANO-GALIMARD, vice-président au tribunal de grande instance de Nanterre

Madame Caroline CROCHARD-FROISSARD, vice-présidente chargé de l'application des peines au tribunal de grande instance de Nanterre,

Madame Armelle TILLY, conseillère départementale des Hauts-de-Seine ;

Madame Muriel LARDY, directrice de la réglementation et de l'environnement à la préfecture des Hauts-de-Seine.

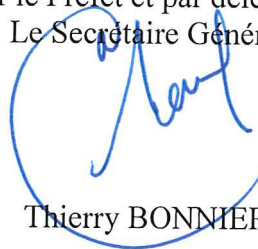
ARTICLE 3 : La commission siégera à la préfecture des Hauts-de-Seine – salons d'honneur du 1^{er} étage – 167/177, avenue Joliot-Curie – 92000 Nanterre, les 11 et 18 juin 2017 à partir de 23 heures.

ARTICLE 4 : Un représentant de chacun des candidats peut assister aux opérations de la commission.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la préfecture et le Président de la commission de recensement des votes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs dans le département.

Nanterre, le 1^{er} juin 2017

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

A blue ink signature of Thierry BONNIER, written in a cursive style, is enclosed within a circular blue ink stamp.

Thierry BONNIER